

**PROCES VERBAL DE VALIDATION N°006/OR/DG/DMIR/2015 DE LA
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

I. PREAMBULE

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de juin, sous la présidence de Monsieur **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés de l'Office des Routes, en l'absence du Directeur Général empêché, il s'est tenu dans la salle de réunion « Jean Baudoin » de l'Office des Routes, une séance de la Commission de Passation des Marchés, pour l'ouverture des offres relatives aux travaux de construction du pont Nyemba sur la rivière Lukuga, de réouverture et de réhabilitation de la RN33 sur 104 km, tronçon Kalemie-Rivière Nyemba et de construction de 16 dalots, dans la Province du Katanga.

II. Etaient présents :

- Mr. **Alain MUKUNA MWEMBI**, Directeur de la Gestion des Marchés, Président de séance de la Commission, représentant le Directeur Général empêché ;
- Mr. **SUPERE MONE VUENG**, Directeur des Chaussées, représentant le Directeur, Chef de Département des Ponts et Chaussées empêché, membre ;
- Mr. **NSIMBA Dia-SAFU**, Chef de Division/DPC, représentant le Directeur des Chaussées, membre ;
- Mr. **Célestin EKOTO LOLEKE**, Chef de Division Fiscalité et Assurances /DAJ, représentant le Directeur des Affaires juridiques, membre ;
- Mr. **Delphin MATONDO**, Chef de Service Comptabilité et Budget, représentant le Directeur, Chef du Département Financier empêché, membre ;
- Mlle **Flore M'VUEMBA MALOMBA**, Chef de Service /DMA, appui au Secrétariat de la Commission ;

III. ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour était inscrit un seul point, à savoir : l'ouverture des offres aux travaux de construction du pont Nyemba sur la rivière Lukuga, de réouverture et de réhabilitation de la RN33 sur 104 km, tronçon Kalemie-Rivière Nyemba et de construction de 16 dalots, dans la Province du Katanga.



IV. DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Président de la séance a ouvert la réunion à 14h35', après avoir vérifié que le quorum était atteint. Il a rappelé l'objet de la présente session de la Commission de Passation des Marchés, qui consiste à valider le rapport de la Sous Commission

Ensuite, la parole a été accordée à la Présidente de la sous commission d'analyse pour présenter l'économie dudit rapport. Ce dernier a présenté succinctement le rapport de la Sous Commission en soulignant les grandes lignes suivantes:

- 1) Quatre (4) soumissionnaires ont été consultés. Sur les quatre, deux ont remis leurs offres. Il s'agit de :
 1. **SGBTP** ;
 2. **Entreprise Générale MALTA FORREST**,lesquelles ont fait l'objet d'examen par la Sous Commission d'analyse.
- 2) L'analyse de ces offres a porté sur l'examen préliminaire, l'examen détaillé, (i. la vérification et correction des erreurs arithmétiques, ii. Vérification des quantités requises dans la DAO, iii. évaluation et comparaison des offres)
- 3) A l'issue de l'examen préliminaire une seule offre sur deux a été retenue pour l'examen détaillé. L'autre a été écartée pour la simple raison qu'elle n'a pas fourni la garantie de soumission qui est une condition sine qua none pour la recevabilité de l'offre.
- 4) Après vérification arithmétique, une erreur a été décelée et corrigée.
- 5) l'attribution du marché est proposée en faveur de **l'Entreprise Générale MALTA FORREST** pour un montant de 26.285.064,72 \$.

A l'issue de l'exposé fait par la Présidente de la sous commission d'analyse, le Président de la séance a accordé, tour à tour, la parole aux participants pour d'éventuelles observations sur le rapport d'évaluation.

Les membres de la Commission de Passation des Marchés ont accepté ledit rapport mais ont fait remarquer quelques coquilles qui devront être corrigées.

V. CONCLUSION

Eu égard à ce qui précède, la sous Commission d'analyse a proposé l'attribution du marché à l'Entreprise Générale Malta Forrest pour un montant total hors taxe de 22.659.611,67\$ et toutes taxes comprises de 26.285.149,51\$.

Après l'exposé de la Présidente de la sous commission d'analyse, après échange et discussion, la Commission de Passation des Marchés a accepté et validé le rapport de la sous commission d'analyse, attribuant ainsi le marché à l'Entreprise Générale Malta Forrest au coût sus indiqué.

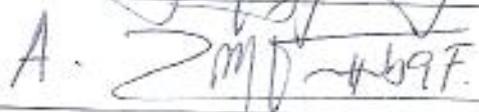
Par ailleurs, la Commission de Passation des Marchés note que le coût global du marché qui s'élève à TTC 26.285.149,51\$, dépasse le montant estimatif qui est de 18.028.889,32 \$ (hors taxe).

Face à l'urgence qui s'impose d'exécuter ces travaux en vue de désenclaver le Nord Katanga et de permettre la pérennité des activités sur la RN 33, la Commission de Passation des Marchés recommande à la Direction Générale de l'Office des Routes de solliciter auprès du Gouvernement de la RDC une rallonge pour l'exécution de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la séance a levé celle-ci à 15h35'. En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé, en cinq exemplaires originaux.

Fait à Kinshasa, le 02/06/2015

Pour la Commission de Passation des Marchés

| N° | PRENOM ET NOMS | SIGNATURES |
|----|------------------------|---|
| 01 | Alain MUKUNA MWEMBI |  |
| 02 | SUPERE- MONE-VUENG |  |
| 03 | NSIMBA -DIA- SAFU |  |
| 04 | Célestin EKOTO LOLEKE |  |
| 05 | Delphin MATONDO NZUNGU |  |
| 06 | Flore M'VUEMBA MALOMBA | A.  |